

Mon Club de Sport Ø Déchet

APPEL À CANDIDATURES

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 29/09/2025
SUR VALTOM63.FR



ACCOMPAGNEMENT DE CLUBS DE SPORT VERS UNE DEMARCHE 0 DECHET !

Contexte :

Engagé dans un Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC), le VALTOM vise une réduction des déchets ménagers et assimilés de 15% en 2030 (par rapport à 2010) conformément à la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire.

Dans ce cadre, le VALTOM et ses partenaires (CPIE Clermont-Dôme et Football Ecologie France) souhaitent **accompagner gratuitement des clubs de sport** dans la mise en place d'une démarche exemplaire et pérenne de réduction des déchets.

L'objectif de cet accompagnement est d'aider chaque club à réduire sa production de déchets (éviter le jetable, limiter les quantités, acheter d'occasion...) et à mieux gérer ses déchets (tri, valorisation, réutilisation...).

Démarche

Cet accompagnement gratuit, d'une durée de 18 mois maximum, est assuré par un groupement d'experts.

A l'issue de la réception de la fiche de renseignements et de la charte d'engagement, et si le club est sélectionné, l'accompagnement se déroulera de la manière suivante :

Prise de contact, présentation de la démarche et organisation de la première réunion

Avec le.s référent.s

Octobre



Réunion de démarrage avec visite des installations puis diagnostic initial et temps d'échange.

Référent.s et bureau de l'association

Novembre - Janvier



Rendu écrit du diagnostic



Réunion sur le diagnostic et définition du plan d'actions

Référent.s et bureau de l'association

Janvier - Février



Sensibilisation à la diminution et la valorisation des déchets produits

Référent.s

Janvier - mars



Accompagnement technique à la mise en oeuvre des actions et évaluation des mesures correctives

Référent.s

Mars - Décembre



Point d'étape à mi-parcours

Référent.s



Bilan de l'accompagnement de l'opération MCSPOD

Avec le.s référent.s

Mars

L'accompagnement comprend :

- Un premier temps de prise de contact avec le ou les référent.s pour présenter la démarche et organiser la première réunion.
- Une réunion de démarrage avec visite des installations du club.
- Puis réalisation du diagnostic initial et temps d'échange avec le.s référent.s et les membres du bureau du club. Il s'agira de dresser l'état des lieux, de définir les besoins du club, les attentes et les points d'amélioration en matière de déchets.
- A l'issue de ce diagnostic, un compte-rendu écrit sera produit par le CPIE Clermont-Dômes et validé par l'équipe de référents.
- Une fois ces données collectées, elles seront présentées en réunion avec le.s référent.s et les membres du bureau et permettront de définir un plan d'actions « zéro déchet » à mettre en place.
- Parallèlement, un temps de sensibilisation au tri des déchets sera proposé et assuré par l'Association Football Ecologie France en collaboration avec les collectivités en charge de la collecte des déchets ménagers ;
- Le CPIE Clermont-Dômes accompagnera le club techniquement pour la mise en place d'actions d'amélioration. Le cas échéant, le VALTOM aidera également au montage d'un plan de financement pour l'obtention des équipements nécessaires à la démarche.
- Un temps à minima est prévu pour évaluer les effets du plan d'actions et les mesures correctives apportées.
- 6 à 10 mois après les phases de sensibilisation, un deuxième diagnostic sera fait afin d'évaluer les actions mises en place et/ou les difficultés rencontrées le cas échéant.
- L'accompagnement se clôturera par une réunion de bilan des actions menées et des poursuites à engager.

Cet accompagnement type pourra être ponctué d'autres temps tels que des visites de site, des temps d'échange avec des clubs de sport exemplaires, avec des sportifs de haut niveau engagés, etc.

Rôle du référent « zéro déchet »

L'accompagnement nécessite l'identification d'un ou de plusieurs référent.s de la démarche « zéro déchet » au sein du club.

Le référent assure le relai entre l'équipe d'expert et le Club dans le cadre de cette démarche.

Il est en charge de la mise en place des actions votées par le bureau dans le cadre du plan d'actions « zéro déchet » et s'assure donc que les personnes concernées par les actions soient sensibilisées à la démarche et mobilisées pour sa réussite.

Plus globalement, il veille à communiquer et valoriser l'engagement du Club auprès de tous ses adhérents et membres.

Cet accompagnement est engageant en matière de temps. Il faut compter en cumulé et en moyenne 5 jours dédiés au projet.

Informations et inscription

Si vous êtes intéressés, vous avez jusqu'au 29 septembre 2025 pour vous inscrire sur www.valtom63.fr

Informations complémentaires auprès du CPIE : Nicolas Grand – ngrand@cpie63.fr ou Julie Gros – jgros@cpie63.fr – 04 73 87 35 21

* Pour savoir si votre club est situé sur le territoire du VALTOM, consultez la carte sur : <https://www.valtom63.fr/pres-de-moi/>